



L'accessibilité aux équipements dans le Loiret

Avec trois habitants sur dix vivant dans les communes les plus denses, le Loiret est, avec l'Indre-et-Loire, le département de la région où la population est la plus concentrée. Les habitants accèdent rapidement aux principaux équipements de la vie courante.

Hélène Lapeyre

Avec 97 habitants au km², le Loiret est, avec l'Indre-et-Loire, le département le plus densément peuplé de la région.

Issue des travaux de la Commission européenne, une grille de densité permet de classer les communes selon quatre degrés de concentration de population, allant de territoires denses à très peu denses.

Dans le Loiret, six habitants sur dix vivent dans des communes denses ou de densité intermédiaire contre un habitant sur deux au niveau régional (*figure 1*).

1 Concentration de la population

Communes	Population				nombre, %	
	Loiret	Centre-Val de Loire	France de province	France métropolitaine		
Denses	202 146	30,6	583 293	22,8	24,6	35,5
De densité intermédiaire	196 319	28,8	686 001	26,8	33,1	29,1
Peu denses	241 244	36,6	1 085 873	42,5	37,3	31,2
Très peu denses	19 878	3,0	201 668	7,9	5,0	4,2
Total	659 587	100,0	2 556 835	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2011

Les communes denses accueillent trois habitants sur dix, taux supérieur à celui de la France de province mais inférieur à celui de l'Indre-et-Loire. Il s'agit des communes d'Orléans et de sa périphérie, Fleury-les-Aubrais, Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc et Semoy.

Le département compte trente-et-une communes de densité intermédiaire, dont cinq de plus de 10 000 habitants : Montargis, Gien, Saran, Châlette-sur-Loing et Amilly (*figure 2*).

Des accès plutôt rapides

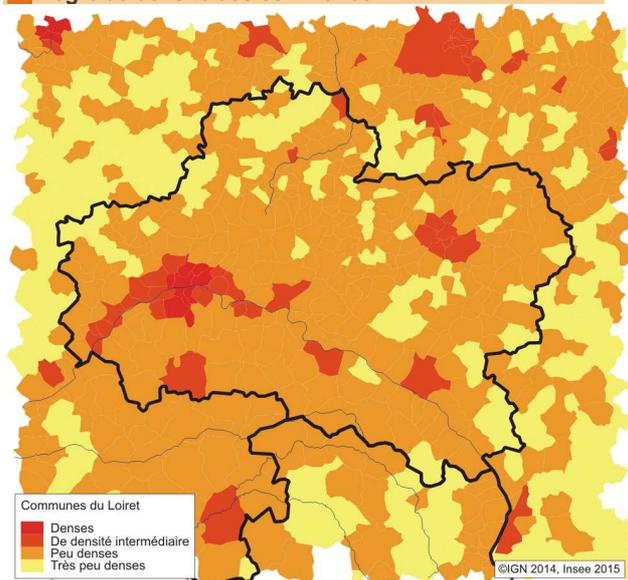
Le temps d'accès moyen des habitants du Loiret à un panier d'équipements et services répondant aux besoins de la vie courante est l'un des plus faibles de la région.

Dans le Loiret, un habitant sur deux accède aux équipements usuels en moins de quatre minutes, proche de la moyenne régionale.

À l'inverse, un sur dix met plus de sept minutes pour y parvenir, soit une minute de moins qu'en région (*figure 3*).

Avec un temps d'accès moyen compris entre trois et quatre minutes, la population des communes denses atteint facilement ces équipements. Ce constat est également vérifié pour les habitants de certaines communes de densité intermédiaire. À Pithiviers, Beaugency, Malesherbes, Montargis, Châteauneuf-sur-Loire ou Sully-sur-Loire, les habitants ne mettent que deux minutes pour rejoindre ces équipements. Le temps d'accès est plus long à Corcuilleroy ou Pannes (entre huit et neuf minutes).

2 Degré de densité des communes



Source : Insee, Recensement de la population 2011

Dans les communes peu ou très peu denses, le temps d'accès peut atteindre treize minutes. Cependant, quatre habitants sur dix des communes peu denses y parviennent en moins de cinq minutes. La population de certaines communes peu denses et bien équipées, comme Patay, Neuville-aux-Bois ne met que deux à trois minutes pour rejoindre les équipements de la vie courante (figure 4).

Un niveau d'équipement dans la moyenne

Sur les vingt-deux équipements composant le panier, dix-neuf sont présents dans les communes denses, dix-sept dans les communes intermédiaires (respectivement vingt et seize au niveau régional).

Au sein des communes denses, Semoy et Saint-Jean-le-Blanc sont les moins bien dotées, autour de quinze en moyenne. Dans les communes intermédiaires, comme dans les peu denses, le niveau d'équipement est variable d'une commune à l'autre. Certaines en ont peu, d'autres les ont tous comme Chécly, La Ferté-Saint-Aubin, Gien.

Les communes peu denses et très peu denses sont un peu moins bien équipées qu'en moyenne régionale (figure 5).

Un accès aux équipements orientés vers les jeunes plus rapide qu'en moyenne régionale

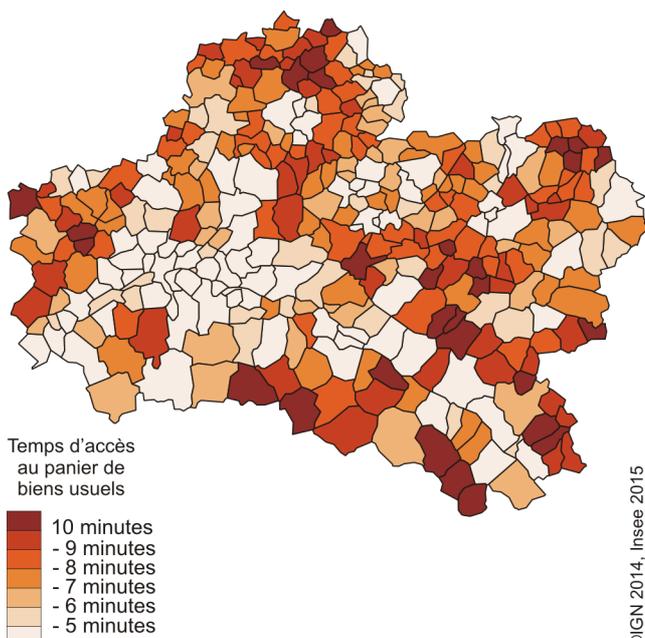
Un panier d'équipements à destination des jeunes adultes a été conçu, regroupant treize équipements tournés vers l'emploi, la formation, les loisirs et les soins spécifiques.

Dans le Loiret, le temps d'accès à ce panier est un des plus faibles de la région : onze minutes, soit près d'une minute de moins qu'en moyenne régionale, mais, néanmoins, une de plus qu'en Indre-et-Loire.

Les populations des communes denses mettent entre six et neuf minutes pour atteindre ces équipements spécifiques. Près d'un quart d'heure peut être nécessaire aux habitants de certaines communes de densité intermédiaire, alors que deux à trois minutes suffisent pour rejoindre les équipements usuels. C'est le cas pour les habitants de La Ferté-Saint-Aubin, Beaugency, Malesherbes, Sully-sur-Loire ou Châteauneuf-sur-Loire.

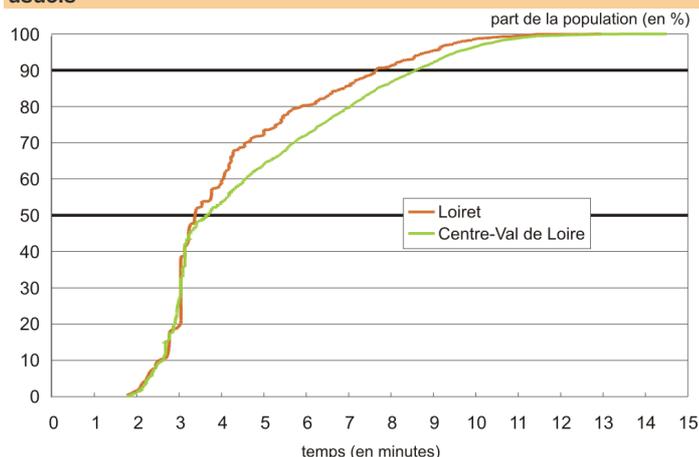
Dans les communes peu et très peu denses, le temps d'accès peut atteindre vingt-quatre minutes. ■

4 Temps d'accès au panier de biens et services usuels



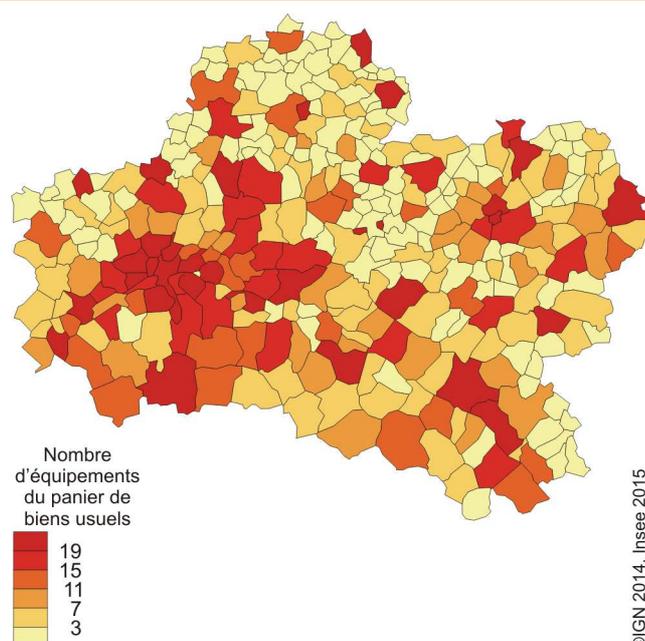
Source : Insee, BPE 2013, distancier Métrix

3 Temps d'accès de la population au panier de biens et services usuels



Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métrix

5 Nombre d'équipements du panier de biens et services usuels présents dans la commune



Source : Insee, BPE 2013

Méthodologie et sources

La typologie européenne Degré d'urbanisation est une classification conçue par la Commission européenne. À partir de carreaux de un km de côté, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants.

En appliquant une méthode identique sur les zones moins denses, on forme des mailles qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses.

Définitions

Le **zonage en aires urbaines** de 2010 propose une mesure des aires d'influences des villes sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente, ayant un emploi, travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Dans le cadre du croisement entre la nouvelle grille de densité et le zonage en aires urbaines, les autres communes multipolarisées ont été rattachées aux communes périurbaines.

La **base permanente des équipements** (BPE) répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture. Elle permet de mesurer le niveau d'équipements et de services sur un territoire.

Paniers d'équipements et services

Les équipements et services qui constituent ces paniers ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. L'ensemble de la gamme de proximité a été ainsi reconsidéré. Les services à domicile ont été écartés, ainsi que les équipements, comme les agences immobilières qui ne sont pas d'usage du quotidien. Pour les mêmes raisons, d'utilité et d'usage, les collèges ont été pris en compte. Hypermarchés et supermarchés ont été comptés aux côtés des supérettes comme services d'alimentation du quotidien. Ces paniers ont été conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Temps d'accès : pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements d'un panier. Une commune peut être équipée d'une boulangerie, mais sans disposer d'épicerie, ni de coiffeur, qui peuvent se situer chacun dans des communes avoisinantes. Ces temps d'accès sont calculés à partir du distancier Insee Métric et représentent des temps de parcours par la route. Ainsi, pour chaque commune, on dispose du temps moyen nécessaire pour accéder à chaque équipement du panier.

Insee Centre-Val de Loire

131 rue du faubourg Banner
45034 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 69 52 52

Chef de projet :
Corinne Chevalier

Directeur de la publication :
Jean-Michel Quellec

Rédactrice en chef :
Annie Clerzau

Relations médias : medias-centre@insee.fr

ISSN : 2262-5828
@Insee 2016

Pour en savoir plus

- La densité de population déterminante en matière de temps d'accès aux équipements courants, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 20, janvier 2016
- L'accès aux services, une question de densité des territoires, *Insee Première* n° 1579, janvier 2016



Insee
Mesurer pour comprendre